

RÉSULTATS ANNUELS 2010

CHIFFRES CLÉS

→ **7,8 Md€**
résultat net (part du Groupe)
 +34,5% par rapport à 2009

Une capacité bénéficiaire permettant le renforcement organique de la solvabilité

Ratio Common Equity Tier 1
 (+120 pb par rapport au 31/12/2009)

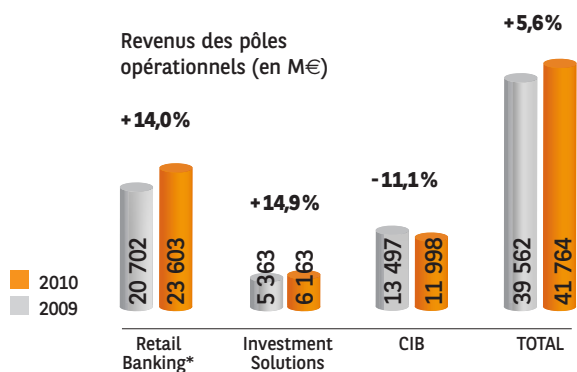
9,2%

Ratio Tier 1
 (+130 pb par rapport au 31/12/2009)

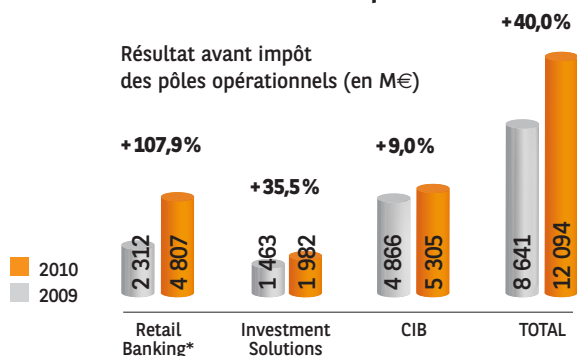
11,4%

FOCUS ACTIVITÉS

■ Bonne dynamique commerciale dans toutes les activités



■ Rééquilibrage de la contribution des pôles, du fait du rebond des résultats de la Banque de Détail



* Intégrant 2/3 de la Banque Privée France (hors effets PEL/CEL), Italie et Belgique.

ANALYSE

BNP Paribas a confirmé la solidité de son modèle diversifié, centré sur les besoins des clients.

■ Activité soutenue grâce au rôle actif du Groupe dans le financement de l'économie

Revenus: **43,9 Md€** (+9,2 % par rapport à 2009)

■ Succès de l'intégration de Fortis qui donne au Groupe une nouvelle dimension

Synergies réévaluées à **1,2 Md€** (+33 % par rapport au plan initial)

■ Coût du risque en baisse dans une conjoncture améliorée

Coût du risque: **-4,8 Md€** (-42,6 % par rapport à 2009)

Une forte contribution à l'emploi

En 2010, la dynamique de développement du groupe BNP Paribas a conduit au recrutement de **24 000 personnes dans le monde, dont 3 900 en France, 1 800 en Belgique et 700 en Italie.**





Michel Pébereau
Président



Baudouin Prot
Administrateur,
Directeur Général

■ Quels commentaires pouvez-vous faire sur la performance du Groupe en 2010 ?

En 2010, première année complète dans son nouveau périmètre après l'acquisition de Fortis, le Groupe a réalisé un Produit net bancaire (PNB) de 43,9 milliards d'euros, en croissance de 9,2 % par rapport à 2009. Le coût du risque recule fortement (de 42,6 %) par rapport à 2009, du fait de l'amélioration de l'environnement économique. Au total, le résultat avant impôt atteint 13 milliards d'euros, en progression de 44,7 % (+36,5 % à périmètre et change constants). Grâce à son rôle actif dans le financement de l'économie et au succès de l'intégration de Fortis, BNP Paribas a dégagé en 2010 un bénéfice net (part du Groupe) de 7,8 milliards d'euros, en progression de 34,5 % par rapport à 2009, confirmant ainsi la solidité de son modèle diversifié et intégré, centré sur les besoins de ses clients.

La rentabilité des capitaux propres s'établit à 12,3 %, contre 10,8 % en 2009.

L'actif net par action, à 55,50 euros, est en hausse de 9,0 % par rapport à 2009. Il a progressé de 29,4 % depuis 2006, dernière année d'avant-crise : le modèle de BNP Paribas a donc assuré une croissance robuste de la valeur d'actif à travers le cycle.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de verser un dividende en numéraire de 2,10 euros par action, en progression de 40 % par rapport à celui payé en 2010, soit un taux de distribution de 33,4 %.

■ Quelle a été la contribution de chacun des pôles opérationnels ?

Tous les pôles opérationnels du Groupe ont contribué à cette bonne performance : leur Produit net bancaire a progressé globalement de 5,6 % grâce à une forte reprise de l'activité commerciale. Le rebond de Retail Banking en 2010 permet un rééquilibrage de leur contribution respective : 56 % des revenus des pôles

opérationnels ont été réalisés par les réseaux bancaires et les métiers de financements spécialisés de la Banque de Détail.

Grâce au recul du coût du risque, la progression annuelle du résultat avant impôt des activités de BNP Paribas a atteint 40 % en 2010 par rapport à 2009 :

→ la Banque de Détail a plus que doublé son résultat ;

→ le pôle Investment Solutions enregistre une nouvelle progression significative de son résultat avant impôt, à +35,5 % ;

→ Corporate and Investment Banking (avec une hausse de +9 %) continue d'assurer une contribution élevée au résultat avant impôt de l'ensemble.

■ Les objectifs de synergies liés à l'intégration de Fortis sont déjà largement dépassés ; pensez-vous les réajuster ?

Le succès du rapprochement des entités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas avec celles du Groupe, grâce à la mobilisation des équipes dans l'ensemble des territoires et métiers, nous conduit effectivement à relever d'un tiers notre estimation des synergies pour 2012 (des 900 millions initialement prévus à 1200 millions d'euros), pour des coûts de restructuration portés de 1,3 milliard à 1,65 milliard d'euros. Cette évolution tient essentiellement à :

→ un volume de ventes croisées plus important qu'anticipé et des synergies de coût meilleures que prévu au sein de Corporate and Investment Banking ;

→ des synergies de coût également plus élevées dans les différents métiers d'Investment Solutions ;

→ l'inclusion de la contribution de la Turquie en banque de détail, après la fusion de TEB et de Fortis Bank Turquie, qui devrait apporter 86 millions d'euros de synergies d'ici à 2013, et a donné naissance à la 9^e banque du pays.

■ Quelle est l'évolution des ratios de solvabilité de BNP Paribas ? Et qu'en est-il en termes de liquidité ?

BNP Paribas a de nouveau renforcé sa solvabilité de manière significative grâce à sa forte capacité de génération de profit et au niveau élevé des résultats mis en réserve, combinés à la gestion optimisée des actifs pondérés : ceux-ci, à 601 milliards d'euros, sont en baisse de 20 milliards par rapport au 31 décembre 2009 malgré la hausse du dollar. Au 31 décembre 2010, le ratio réglementaire de fonds propres durs "Common Equity Tier 1" atteint ainsi 9,2 % contre 8,0 % au 31 décembre 2009 : une progression de 120 points de base en un an, qui s'ajoute à celle de 260 points de base déjà réalisée en 2009.

Le Groupe bénéficie par ailleurs d'un accès étendu et diversifié à la liquidité :

→ grâce aux atouts structurels que sont sa base de dépôts, large (553 milliards d'euros à fin 2010) et stable du fait de son positionnement de banque de détail au cœur de la zone euro, sa réserve d'actifs éligibles auprès des banques centrales (160 milliards d'euros disponibles) et la qualité du collatéral dont il dispose pour lui permettre d'émettre des obligations sécurisées ;

→ il bénéficie, en outre, d'une capacité d'accès à tous les grands marchés de dette à moyen et long terme (EUR, USD, AUD, JPY) à des conditions d'émission favorables, tant en termes de prix que de maturité.

Dans sa nouvelle dimension, BNP Paribas pourra tirer parti de la diversité de ses métiers pour s'adapter aux conséquences des évolutions réglementaires sur son environnement et continuer de contribuer activement au financement de l'économie dans un monde qui change.

ZOOM SUR
LE JOURNAL TÉLÉPHONE
DE BNP PARIBAS

0 800 666 777

BNP PARIBAS EN ACTIONS

LE NUMÉRO VERT POUR EN SAVOIR PLUS !

Cours de Bourse en direct et son évolution...
Le carnet de l'actionnaire... Des actualités...
Les visites, les formations et les conférences
qui vous sont réservées... Des interviews.

EXCLUSIVEMENT POUR LES MEMBRES
DU CERCLE BNP PARIBAS !

À quelle date le dividende sera-t-il distribué* ?

Le dividende de l'exercice 2010 sera détaché de l'action le **vendredi 20 mai 2011**, et mis en paiement le **mercredi 25 mai 2011**, uniquement en espèces.

Jusqu'à quand peut-on acheter des actions BNP Paribas pour toucher le dividende 2010 qui sera payé le 25 mai 2011* ?

De façon générale, pour percevoir le dividende d'une action, il est bien sûr nécessaire d'en être propriétaire le jour du détachement du "coupon"; aussi :

■ si vous procédez à une acquisition "au comptant", il vous faudra avoir acquis l'action BNP Paribas la veille du détachement de son dividende (le vendredi 20 mai 2011) pour avoir le droit d'en percevoir le montant. Vous devrez donc avoir acquis l'action BNP Paribas, au plus tard, lors de la journée boursière du jeudi 19 mai 2011 ;

■ si vous passez un ordre avec "Service de règlement différé" (SRD), le transfert de propriété aura lieu au jour du règlement/livraison, c'est-à-dire le dernier jour ouvré du mois boursier considéré. Ainsi :

- pour toucher le dividende, il conviendra d'avoir acquis le titre pendant la liquidation boursière précédant le détachement, soit le jeudi 21 avril 2011 au plus tard, le règlement/livraison intervenant le vendredi 29 avril 2011 ;

- en effet, si vous procédez à des acquisitions du mardi 26 avril au jeudi 19 mai 2011 (dernière séance boursière avant celle du vendredi 20 mai), vous ne serez alors pas encore propriétaire de vos titres lors du détachement du 20 mai (puisque vous n'en serez livrés que le mardi 31 mai) ; vous ne percevrez donc pas "directement" le dividende, mais une indemnité compensatrice à due concurrence vous sera versée par votre intermédiaire. Cette indemnité, venant en diminution de votre prix d'acquisition, majorera d'autant la plus-value que vous réaliserez éventuellement lors de la cession ultérieure de ces titres.

Au regard de l'ISF 2011, quelles valeurs dois-je prendre en compte pour l'action BNP Paribas ?

Vous avez le choix de prendre en compte :

- soit le dernier cours connu au 31 décembre 2010 : 47,61 euros ;
- soit la moyenne des derniers cours des trente dernières séances de Bourse de 2010 : 49,51 euros.

*Sous réserve d'accord par l'Assemblée générale du 11 mai 2011.

comité de liaison

→ Compte-rendu de la réunion du 18 mars 2011

Composé de 12 actionnaires individuels (dont 2 membres du personnel) choisis pour leur représentativité tant géographique que socioprofessionnelle, le comité de liaison a pour mission d'accompagner la Banque dans sa communication à destination des investisseurs "personnes physiques" de BNP Paribas.

Réunis le 18 mars 2011 sous la présidence de Michel Pébereau, les membres du Comité se sont prononcés, entre autres, sur les documents édités par BNP Paribas dans la seconde partie de l'exercice 2010 et au début de 2011. Les projets de document de référence et de rapport annuel 2010 ont été présentés aux membres, certains d'entre eux faisant

ensuite le compte-rendu de leur participation au salon Actionaria de novembre 2010, au cours duquel ils ont rencontré d'autres actionnaires individuels de la Banque. Un exposé est ensuite fait sur l'évolution de la structure de l'actionnariat de BNP Paribas, regardant plus spécifiquement la place des investisseurs particuliers. Le Comité se voit alors proposer les initiatives envisagées par la Banque pour la prochaine Assemblée générale du 11 mai 2011, et se prononce sur les orientations qu'il souhaite voir retenues. La réunion s'est conclue par un exposé sur les activités de Personal Finance.

■ ÉLUE ENTREPRISE EUROPÉENNE DE L'ANNÉE 2010

→ **BNP Paribas a reçu le Grand Prix de l'Entreprise européenne**, décerné à l'occasion des "6^e Rencontres de l'entreprise européenne". Depuis 2000, BNP Paribas accompagne les entreprises dans leurs ambitions à l'échelle européenne. Avec l'acquisition de Fortis et de BGL, BNP Paribas est aujourd'hui la première banque des entreprises en Europe au travers de nombreux métiers qui sont des leaders européens et d'un dispositif sans équivalent de 1700 relationship managers dans 150 centres d'affaires couvrant 23 pays d'Europe.

■ LE LABEL DIVERSITÉ CONFIRMÉ

En janvier 2009, BNP Paribas était la première banque à obtenir le label Diversité. Il s'agissait alors de la reconnaissance des nombreuses actions engagées par le Groupe depuis la signature de la Charte de la Diversité en 2004. D'une durée de trois ans, ce label engageait l'entreprise dans un processus ambitieux de progrès. Un audit intermédiaire a été réalisé en juin 2010, qui a confirmé ce label. Cette étape atteste que BNP Paribas est sur la bonne voie et que la politique initiée doit être poursuivie et développée.

■ CAMPAGNE DE RECRUTEMENT EN FRANCE: 4000 CDI EN 2011

En 2011, BNP Paribas prévoit 4000 recrutements en CDI, 1300 nouveaux contrats d'alternance et 1200 nouveaux stagiaires. Le Groupe recrute 40 % de jeunes diplômés et 60 % de profils expérimentés sur plus de 300 métiers différents. Parmi eux, 60 % sont recrutés par la banque de détail, 20 % par Investment Solutions, 10 % par CIB et 10 % par les fonctions centrales.

■ SUCCÈS DE L'OPÉRATION "5 MILLIARDS D'EUROS POUR 40000 PROJETS"

En septembre 2009, afin de répondre aux besoins des PME, des artisans et des commerçants, la Banque de Détail en France (BDDF) a mis en place un dispositif dédié visant à financer 40000 projets pour 5 milliards d'euros sur quinze mois. Cette opération, qui s'est achevée le 31 décembre 2010, a largement dépassé les ambitions du Groupe. Au total, près de 50000 projets ont été soutenus pour un montant de 6 milliards d'euros. Un résultat qui confirme l'engagement des équipes de BNP Paribas en faveur de l'économie réelle.

le saviez-vous ?

→ Le groupe BNP Paribas...

■ est présent dans **83 pays**, où il emploie **205300** collaborateurs, dont **162200** en Europe;

■ compte **22 millions** de clients particuliers, professionnels et entrepreneurs ainsi que **200000** entreprises clientes dans ses réseaux d'agences;

■ compte plus de **13 millions** de clients particuliers dans les réseaux d'agences de ses quatre marchés domestiques que sont la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg;

■ rassemble **13 millions** de clients actifs dans ses activités spécialisées de crédit;

■ compte quelque **7300** agences à travers le monde, dont **6500** en Europe et autour du bassin méditerranéen;

■ est **n° 2** de la zone Euro par les dépôts;

■ s'appuie en France sur **32000** collaborateurs, un réseau de **2255** agences, **5620** automates, **221** centres de Banque Privée, **32** maisons des entrepreneurs et **28** centres d'affaires, au service de plus de **7,3 millions** de clients;

■ est **n° 1** en Belgique pour la clientèle privée et des particuliers, avec près de **3,7 millions** de clients et un réseau de **1014** agences et **2300** automates;

■ en Italie, sert **2,7 millions** de clients grâce à **907** implantations commerciales et **1900** automates (BNL bc);

■ est la **7^e** banque commerciale de l'ouest des États-Unis par les dépôts, présente dans **19** États,

avec **11300** collaborateurs opérant dans **769** agences pour gérer **5 millions** de comptes clients (BancWest);

■ se classe à la **1^{re} place** en France, à la **4^e place** en Europe de l'Ouest et à la **6^e** au plan mondial pour la Banque Privée;

■ est le **n° 1 européen** de l'épargne et du courtage en ligne pour les particuliers (Cortal Consors);

■ est aussi l'un des principaux courtiers pour les particuliers en Inde (Geojit);

■ gère **901 milliards** d'euros d'actifs pour compte de tiers (Investment Solutions);

■ avec BNP Paribas Securities Services (plus de **47 millions** d'opérations traitées par an), est le **n° 1 européen** des conservateurs globaux, avec une conservation de **4641 milliards** d'euros;

■ est le **n° 1 européen** des solutions de financement pour les particuliers (Personal Finance), avec près de **29000** collaborateurs dans plus de **30** pays sur **4** continents;

■ est le **n° 1 en France et en Italie** de la location longue durée de véhicules légers avec services (Arval);

■ est le **n° 1 européen** du financement des équipements professionnels hors immobilier (Equipment Solutions);

■ se classe **n° 1 en Europe** continentale pour les services immobiliers aux entreprises (BNP Paribas Real Estate);

■ est **n° 1 en France** pour les fusions-acquisitions, et au **5^e rang en Asie**;

■ est **leader en Europe** du cash management.

LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués doivent être portés sur la déclaration de revenus à laquelle doit être joint le double de la déclaration fiscale qui a été fourni par l'intermédiaire financier. Le contribuable peut choisir entre deux modalités de taxation :

- soit un prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) ;
- soit l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Le taux du PFL est de 19 %, soit 31,3 % avec les prélèvements sociaux. Ces taxes sont dues sur une assiette constituée par le montant des dividendes distribués, sans prise en compte des droits de garde ni application d'aucun abattement. L'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire est portée à la connaissance de l'établissement payeur au plus tard lors de l'encaissement du dividende. Cette option doit être signalée pour chaque encaissement.

En cas de choix du barème progressif, l'imposition s'articule comme suit :

- abattement annuel de 40 % sur le montant des dividendes distribués ;
- déduction des droits de garde ;
- abattement annuel de 1525 euros pour les célibataires, veufs ou divorcés et pour les personnes mariées soumises à une imposition séparée, ou 3050 euros pour les couples mariés ou liés par un Pacs soumis à imposition commune ;
- imposition au taux progressif de l'impôt sur le revenu ; s'y ajoutent les contributions sociales (CSG : 8,2 %, CRDS : 0,5 %,

prélèvement social de 2,2 % auquel s'ajoute une contribution de 0,3 %, RSA : 1,1 %, soit au total 12,3 %) calculées sur le montant brut des dividendes encaissés, avant déduction des droits de garde et avant les deux abattements annuels. Une fraction de la CSG (5,8 %) vient ensuite en diminution du revenu global imposable.

Le crédit d'impôt venant jusqu'alors en déduction de cette imposition (50 % du dividende versé, plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation matrimoniale) est supprimé à compter de l'imposition des revenus de 2010.

NB : L'exercice de l'option pour le PFL sur certains dividendes interdit au contribuable de bénéficier des abattements annuels au titre des autres dividendes perçus la même année. En outre, le régime du PFL exclut le droit à une déduction partielle (5,8 %) de la CSG.

Les prélèvements sociaux sur les dividendes sont prélevés "à la source" par l'établissement payeur, quelle que soit l'option retenue par le contribuable (PFL ou barème progressif). Lorsque le contribuable choisit l'imposition au barème progressif de ses dividendes perçus et éligibles à l'abattement de 40 %, il doit reporter leur montant sur sa déclaration n° 2042, dans les zones indiquées sur le document d'aide à la déclaration que lui adresse son intermédiaire financier. Le montant de la CSG déductible est ensuite calculé par l'administration. Il est reporté par elle sur la déclaration de revenus préremplie que reçoit le contribuable, l'année suivante. ■

LES PLUS-VALUES DE CESSION

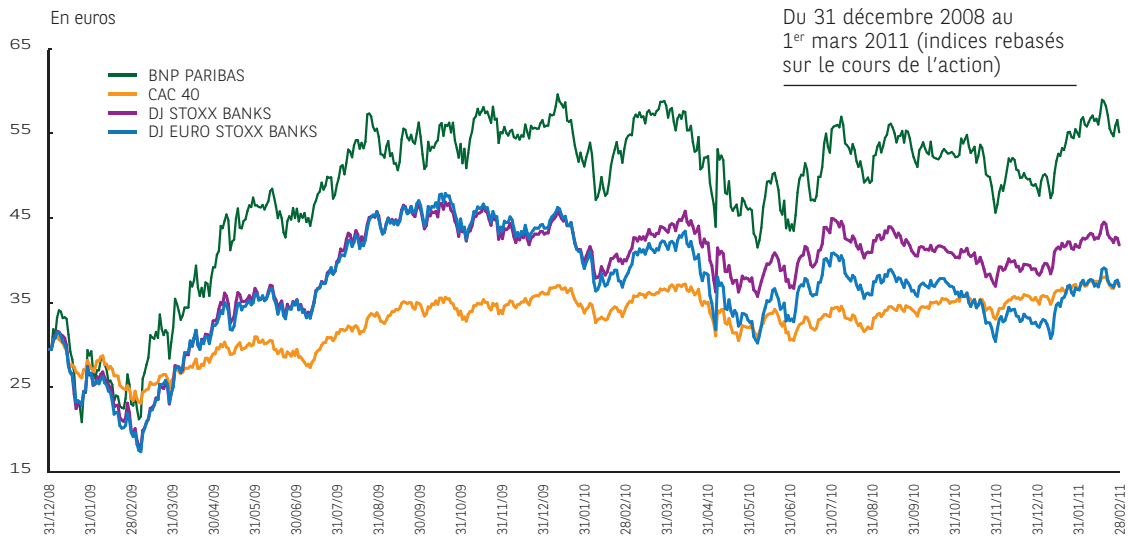
Le seuil d'imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières (qui s'établissait à 25830 euros pour celles réalisées en 2010) est supprimé. Rappelons d'ailleurs qu'à partir des cessions intervenues depuis le 1^{er} janvier 2010, le contribuable était déjà redevable du paiement des prélèvements sociaux dès le 1^{er} euro de cession.

La plus-value nette – différence entre le prix de cession (net de frais et taxes) et le prix d'achat (majoré des frais d'acquisition) – réalisée à l'occasion de la cession d'actions doit figurer sur une déclaration spécifique (n° 2074) annexée à la déclaration de revenus. La plus-value est taxée au taux global de 31,3 % qui comprend, outre l'impôt sur le revenu proprement dit (taux forfaitaire : 19 %), les prélèvements sociaux pour un total de 12,3 %.

La plus-value nette bénéficie d'une exonération progressive en fonction de la durée de détention des titres, sous la forme d'un abattement d'un tiers de la plus-value par année de détention des titres au-delà de la cinquième année, ce qui revient à une exonération totale de la plus-value sur des titres détenus plus de huit ans. Quelle que soit la date

d'ouverture du compte-titres, l'exonération ne concerne donc que les plus-values relatives aux seuls titres – pris isolément – détenus depuis plus de huit ans ; c'est une différence notable avec le PEA, pour lequel le régime applicable dépend exclusivement de la date d'ouverture du plan. Cette exonération ne concerne pas les prélèvements sociaux, qui restent dus sur la totalité de la plus-value réalisée par l'actionnaire. La durée de détention des titres cédés est décomptée à partir du 1^{er} janvier de leur année d'acquisition ou de souscription. Toutefois, cette durée de détention est décomptée seulement à partir du 1^{er} janvier 2006 pour les titres acquis ou souscrits avant cette date (ce qui signifie que le premier abattement d'un tiers sera applicable seulement aux cessions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012 et que l'exonération ne pourra être totale que pour les cessions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2014). Dernière précision : l'abattement pour durée de détention est applicable en cas de sursis d'imposition. En revanche, il ne s'applique pas dans le cadre des plus-values continuant à bénéficier de l'ancien système dit "du report", applicable aux opérations d'échange réalisées avant le 1^{er} janvier 2000. ■

L'ACTION BNP PARIBAS

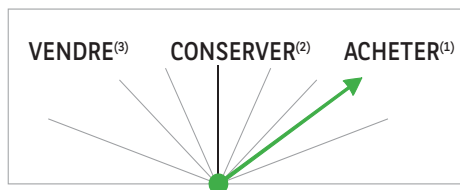


Source : Datastream - du 31/12/2008 au 01/03/2011.

■ Du 31 décembre 2008 au 1^{er} mars 2011, le cours de l'action a augmenté de **87,48 %**, à comparer à une hausse de **26,39 %** pour le CAC 40, de **25,36 %** pour le DJ Euro STOXX Banks (indice des valeurs bancaires de la zone euro) et de **42,09 %** pour le DJ Stoxx Banks (valeurs bancaires européennes).

■ Depuis le début de 2010, le titre BNP Paribas (55,12 euros au 1^{er} mars 2011) s'est replié de -1,40 %, soit une évolution moins favorable que celle du CAC 40 (+3,32 %) mais supérieure à celle du DJ STOXX Banks (-3,29 %), et significativement meilleure que celle du DJ Euro STOXX Banks (-15,82 %). Les banques composant ce dernier indice ont en effet été affectées par les craintes des investisseurs liées aux dettes de certains États de la zone euro, et leurs cours de Bourse ont ainsi fortement régressé au printemps, atteignant leurs plus bas de l'année au mois de juin. La remontée des cours à partir du mois de septembre 2010 n'a que partiellement compensé la chute du premier semestre. En outre, la publication par le Comité de Bâle de propositions visant à renforcer les exigences en termes de solvabilité et de liquidité pour les établissements bancaires, a pesé de manière significative sur la perception des banques par les investisseurs et par conséquent sur leurs cours de Bourse.

L'OPINION DES ANALYSTES



- 1) Accumuler/Renforcer/Achat/
Strong Buy/Liste recommandée : **31 analystes**
 2) Conserver/Neutre : **5**
 3) Vendre/Alléger : **1**

Consensus au 22 février 2011, d'après les recommandations de 37 bureaux d'analystes.

■ CM-CIC Securities - Achat:

« Solidité opérationnelle des résultats » (18 février).

■ Deutsche Bank - Buy: « BNP Paribas demeure un créateur de valeur au-dessus de la moyenne pour l'actionnaire, ce que la valorisation ne reflète pas » (18 février).

■ Nomura - Buy: « Des résultats solides, un bilan de qualité et une faible valorisation font de BNP Paribas un choix de premier ordre dans son secteur » (18 février).

■ Natixis - Buy:

« BNP Paribas paraît devoir être un des gagnants de la réforme réglementaire » (18 février).

■ Macquarie - Outperform:

« BNP Paribas est un titre défensif et l'une des banques les plus profitables d'Europe » (18 février).

■ Standard & Poor's - Buy:

« Résistant et bien placé pour une reprise » (18 février).

LES NOTATIONS DU GROUPE

Une des six banques les plus solides du monde.

Standard & Poor's: comparaison des notations (février 2011)

AAA Rabobank

AA BNP Paribas | HSBC Bank Plc | Banco Santander | BBVA | Wells Fargo NA

AA- Barclays Bank Plc | Crédit Agricole | JPMorgan Chase Bank

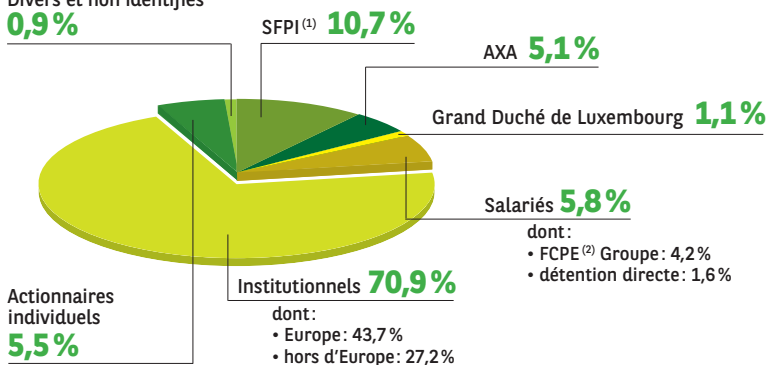
A+ RBS Plc | Deutsche Bank | Société Générale | Intesa Sanpaolo | UBS | Crédit Suisse | Citibank NA | Bank of America NA

LE CAPITAL

Répartition du capital de BNP Paribas au 31 décembre 2010.

Divers et non identifiés

0,9%



1. Société fédérale de participations et d'investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge - 2. Fonds commun de placement entreprise.

RENTABILITÉ TOTALE D'UN PLACEMENT EN ACTIONS

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes durées les plus fréquemment constatées chez les investisseurs individuels se terminant au 1^{er} mars 2011, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Investissement initial multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	5,82	+ 10,67 %
Depuis la création de BNP Paribas	2,30	+ 7,51 %
Depuis début 2004	1,47	+ 5,56 %
Depuis début 2006	0,99	- 0,21 %
Depuis début 2008	0,85	- 5,13 %
Depuis début 2009	1,96	+ 36,45 %
Depuis début 2010	1,01	+ 1,03 %

Outil : sur le site <http://invest.bnpparibas.com> se trouve une calculatrice vous permettant d'obtenir en un instant les taux de rendement actualisés de l'action tout au long de l'histoire boursière de BNP Paribas ! Pour y accéder, cliquez sur "Action BNP Paribas" puis sur "Cotation et données boursières".

RÉSULTATS ANNUELS

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
Produit net bancaire	43 880	40 191	+ 9,2 %
Frais de gestion	- 26 517	- 23 340	+ 13,6 %
Résultat brut d'exploitation	17 363	16 851	+ 3,0 %
Coût du risque	- 4 802	- 8 369	- 42,6 %
Résultat d'exploitation	12 561	8 482	+ 48,1 %
Éléments hors exploitation	459	518	- 11,4 %
Résultat avant impôt	13 020	9 000	+ 44,7 %
Impôt	- 3 856	- 2 526	+ 52,7 %
Intérêts minoritaires	- 1 321	- 642	ns
Résultat net part du Groupe	7 843	5 832	+ 34,5 %
Coefficient d'exploitation	60,4 %	58,1 %	+ 2,3 pt
ROE après impôt	12,3 %	10,8 %	+ 1,5 pt

GLOSSAIRE

- **Arval**: filiale de BNP Paribas spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flottes de véhicules.
- **BancWest**: filiale de Banque de Détail œuvrant dans l'ouest des États-Unis.
- **BGL BNP Paribas**: Banque générale du Luxembourg.
- **BDDF** (Banque de Détail en France): le réseau de points de vente de BNP Paribas en France.
- **BNL bc**: la banque de réseau acquise en 2006 en Italie.
- **BNP Paribas Fortis**: la banque de réseau acquise en 2009 en Belgique.
- **BNP Paribas Real Estate**: entité d'Investment Solutions œuvrant dans le domaine immobilier (promotion, gestion, transaction, conseil...).
- **BNP Paribas Securities Services (BP2S)**: le Métier-Titres (conservation, règlement-livraison...) de BNP Paribas, entre autres en charge de la gestion au nominatif.
- **Cetelem**: entité de BNP Paribas leader européen du crédit à la consommation.
- **CIB**: Corporate & Investment Banking. Dénomination du pôle regroupant les activités de banque de financement et d'investissement.
- **Coefficient d'exploitation**: frais généraux/produit net bancaire; ce rapport mesure l'efficacité opérationnelle, qui est d'autant plus forte que ce coefficient est faible.
- **Common Equity Tier 1**: ratio de solvabilité ne prenant en compte que les fonds propres constitués du capital social ainsi que des primes et réserves, à l'exclusion de tout "hybride". Parfois dénommé aussi "CORE TIER 1".
- **Cortal Consors**: leader en Europe du courtage et de l'épargne en ligne.
- **Investment Solutions (IS)**: pôle d'activités regroupant la Banque Privée, la gestion d'actifs et les services liés.
- **ISF**: impôt de solidarité sur la fortune.
- **ISR**: investissement socialement responsable.
- **Personal Finance**: entité regroupant les activités de crédit à la consommation de Cetelem et celles de crédit immobilier exercées par l'UCB.
- **PNB** (Produit net bancaire): l'équivalent du chiffre d'affaires pour une banque.
- **Point de base** (pb ou bp pour "basis point"): un centième de pourcent, ou 0,01 %.
- **Retail Banking**: pôle regroupant l'ensemble des activités de Banque de Détail.
- **ROE**: Return On Equity = ratio de rentabilité des fonds propres. Il mesure le rapport entre le bénéfice net consolidé part du Groupe et les fonds propres consolidés hors intérêts minoritaires.
- **TEB**: Türk Ekonomi Bankasi, filiale de Banque de Détail de BNP Paribas en Turquie.
- **TIER 1**: un quotient qui mesure la solvabilité d'une banque, avec:
 - au numérateur, les "fonds propres durs" (capital social, primes et réserves, emprunts obligataires assimilés...)
 - au dénominateur, les "actifs moyens pondérés", c'est-à-dire les montants des engagements accordés, affectés d'un coefficient par type d'encours, d'autant plus élevé que cette nature d'engagement est risquée.
- **TRADE FINANCE**: financement des activités de commerce international.
- **UCB** (Union de crédit pour le bâtiment): filiale de BNP Paribas spécialisée dans le crédit immobilier pour les particuliers.

■ ZOOM SUR LE NOMINATIF

→ Des prestations attractives

- Gratuité des droits de garde⁽¹⁾⁽²⁾.
- Invitation systématique à l'Assemblée générale, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation; possibilité de recevoir par courrier électronique les documents de participation aux Assemblées générales.
- Expédition automatique de toutes les publications destinées aux actionnaires de BNP Paribas.

→ Des conditions étudiées

- Un commissionnement préférentiel de 0,65 % HT du montant brut de la négociation jusqu'à 90 000 euros, avec un minimum par transaction de 6,10 euros HT.
- Dégressif pour les négociations de montants supérieurs.
- Sans autres frais.
- Le remboursement, dans la limite de **35 euros** et sur production de la présente lettre, des éventuels frais de transfert qui pourraient être perçus par votre intermédiaire financier actuel.

→ Des communications facilitées...

- Un **N° Vert 0 800 600 700** (appel gratuit) – de l'étranger: +33 (0)1 4014 8037 – pour tout renseignement et pour vos négociations.
- Un numéro de télécopie: **01 55 77 34 17**.
- Des ordres acheminés le jour même en Bourse de Paris s'ils sont reçus avant 16h00.

... et sécurisées grâce à un contrat de prestations boursières et à un numéro de code confidentiel.

→ Spécial Internet

Un site "PlanetShares" (<https://planetshares.bnpparibas.com>) est à la disposition des actionnaires de la Banque. Entièrement sécurisé, il vous permet, grâce à un code d'accès doublé d'un mot de passe, de consulter vos avoirs (et leur historique) en actions BNP Paribas inscrites sous la forme du nominatif pur ainsi que de transmettre et suivre vos ordres de Bourse.

POUR FAIRE TRANSFÉRER VOS ACTIONS BNP PARIBAS AU NOMINATIF PUR, ADRESSEZ-VOUS VITE À VOTRE INTERMÉDIAIRE FINANCIER OU RENSEIGNEZ-VOUS AU **N° Vert 0 800 600 700** (APPEL GRATUIT).

(1) Les titres inscrits sous la forme du nominatif pur ne supportent pas de droits de garde. Toutefois, pour vos actions BNP Paribas comptabilisées sur un PEA (plan d'épargne en actions) chez un intermédiaire, celui-ci peut être amené à prélever des frais imputables aux charges de sa propre gestion.

(2) Les actionnaires dont les actions BNP Paribas sont déposées dans une agence BNP Paribas, Fortis, BNL, ou chez Cortal Consors ne supportent pas de droits de garde pour ces titres.

■ L'AGENDA DES ACTIONNAIRES⁽¹⁾

→ **4 mai 2011**: publication des résultats du 1^{er} trimestre 2011.

→ **11 mai 2011**: Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

→ **20 mai 2011**: détachement du dividende de l'exercice 2010⁽²⁾.

→ **25 mai 2011**: mise en paiement du dividende de l'exercice 2010⁽²⁾.

→ **7 juin 2011**: rencontre actionnaires à Nantes.

→ **23 juin 2011**: rencontre actionnaires à Lille.

→ **2 août 2011**: publication des résultats du 1^{er} semestre 2011.

→ **28 septembre 2011**: rencontre actionnaires à Strasbourg.

→ **9 novembre 2011**: chiffres du 3^e trimestre et des neuf premiers mois de 2011.

→ **18 et 19 novembre 2011**: salon Actionaria.

1. Sous réserve de modifications ultérieures.
2. Sous réserve de l'accord de l'Assemblée générale du 11 mai 2011.

■ CONTACTS ACTIONNAIRES

Vous êtes actionnaire: BNP Paribas souhaite vous fournir des informations complètes, rapides et claires sur ses activités et ses résultats. Pour établir un dialogue simple entre nous, cinq possibilités vous sont offertes.

→ Avec les conseillers, dans tous les points de vente du groupe BNP Paribas.

→ En écrivant au service qui vous est réservé: BNP Paribas Actionariat individuel, **3, rue d'Antin 75002 Paris. Fax: 01 42 98 21 22.**

→ Par téléphone: **01 40 14 63 58 ou 01 42 98 21 61.**

Pour les manifestations reprises dans *La vie du Cercle* ou pour accéder au journal téléphonique "BNP Paribas en actions", composez le **N° Vert 0 800 666 777**.

→ En vous connectant à notre site: **<http://invest.bnpparibas.com>**, au sein duquel ont été aménagés des espaces spécialement dédiés aux actionnaires individuels.

→ Si vos titres sont inscrits en nominatif pur, un Numéro Vert (appel gratuit) est mis à votre disposition pour tout renseignement comme pour vos transactions: **N° Vert 0 800 600 700**.

MAILING LIST

Inscrivez-vous sur la mailing list pour être en prise directe avec l'information financière sur BNP Paribas! Connectez-vous sur notre site

<http://invest.bnpparibas.com>

puis cliquez sur "Recevoir notre actualité financière" dans la rubrique "Services" en bas à droite de l'écran, et remplissez le formulaire d'inscription en ligne.



BNP PARIBAS

Le Cercle des actionnaires BNP Paribas est édité par BNP Paribas/Finance Développement Groupe - 16, bd des Italiens, 75450 Paris Cedex 09. Directeur de la publication: Philippe Bordenave. Responsable d'édition: Patrice Ménard. Responsable de la fabrication: Patrick Fleury. Responsable de l'information financière: Béatrice Belorgey. Conception et réalisation: LIGARIS/AGENCE - Secrétaire de rédaction: Frédérique Pelletier. Maquettiste: Victor Escriva. Impression: Imprimerie CFI. Dépôt légal: à parution.
Ce document est imprimé sur du papier certifié.

